

Les jeunes adultes sous aménagement Creton en Nouvelle-Aquitaine

En 2014, 650 jeunes adultes étaient sous aménagement Creton en Nouvelle-Aquitaine, soit près de 5% des 14240 jeunes présents accueillis en ESMS et décrits par l'enquête ES 2014 (374 ESMS sur les 387 du champ enfance handicapée en Nouvelle-Aquitaine ont participé à ES 2014 et ont décrit 96% des jeunes accompagnés). Le département des Deux-Sèvres est le plus concerné dans la région avec une proportion de jeunes bénéficiaires de ce statut deux fois plus élevée que la moyenne (10%).

L'aménagement Creton est un dispositif réglementaire permettant le maintien temporaire de jeunes adultes de 20 ans et plus en établissement d'éducation spéciale dans l'attente d'une place dans un établissement pour adultes. La CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) se prononce sur l'orientation de ces jeunes vers un type d'établissement pour adultes, tout en les maintenant, par manque de places disponibles, dans l'établissement d'éducation spéciale dans lequel ils étaient accueillis avant l'âge de 20 ans.

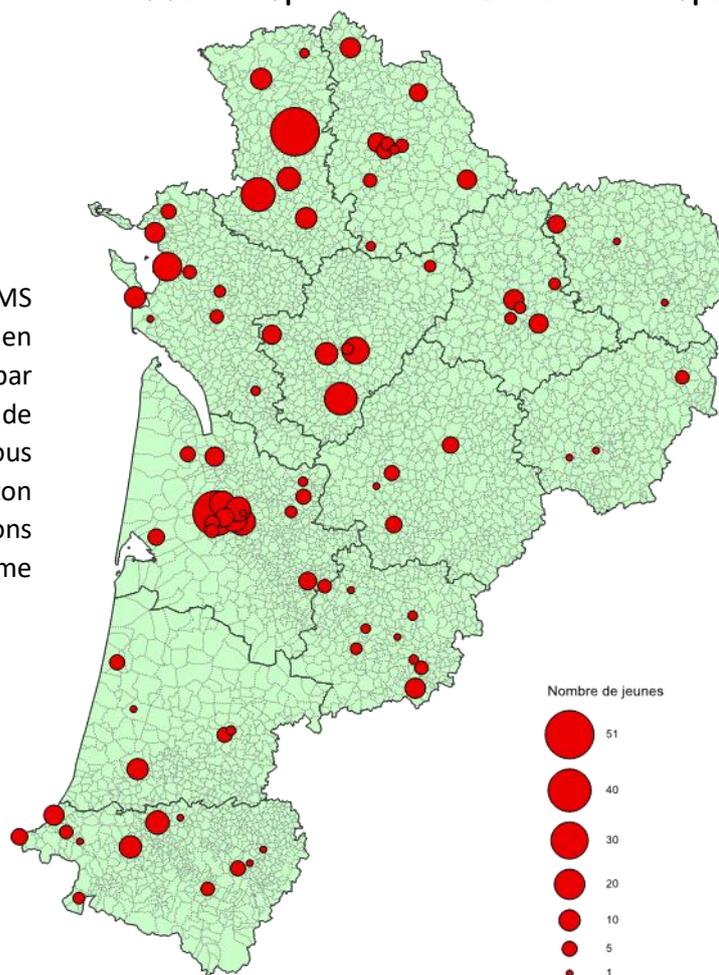
Jeunes sous aménagement Creton accompagnés au 31/12/2014 selon le département

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87
Effectif	54	56	6	9	28	202	23	24	58	110	54	26
%	6%	4%	1%	3%	3%	5%	3%	3%	4%	10%	3%	3%

Source : DREES, ES 2014 – Exploitation : CREA Aquitaine

Répartition des jeunes sous aménagement Creton en Nouvelle-Aquitaine (en fonction de la commune d'implantation de l'ESMS les accompagnant)

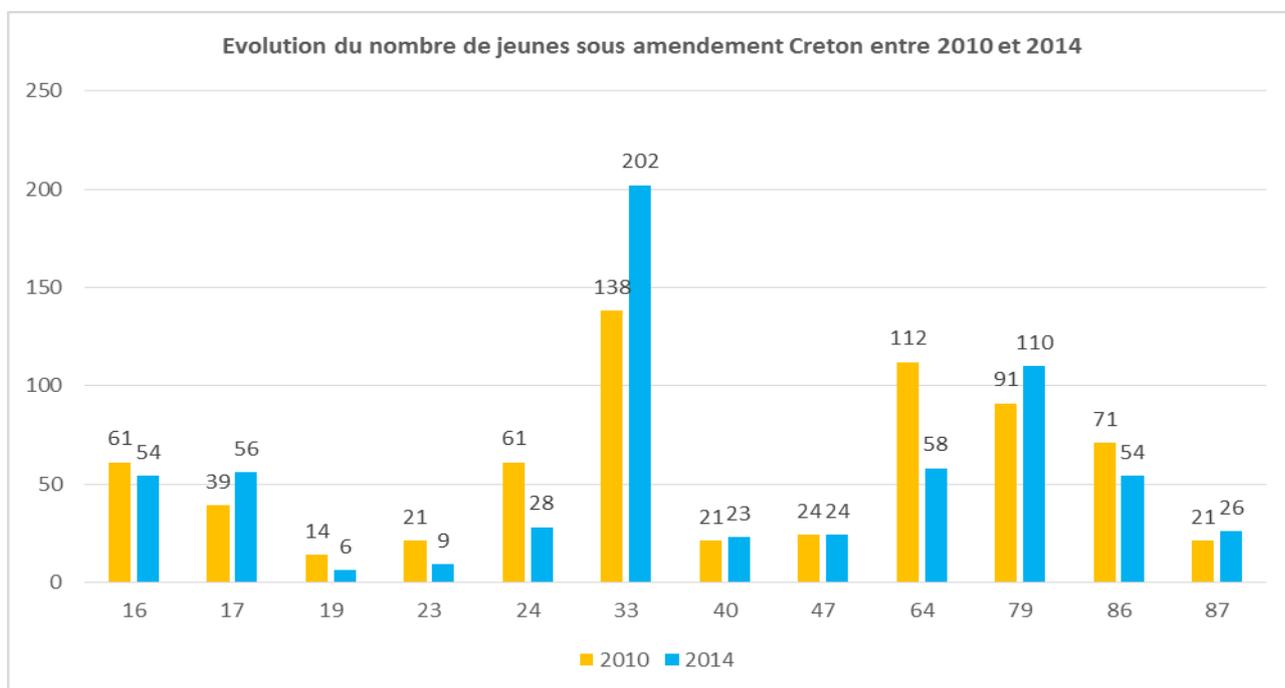
Une centaine d'ESMS est concernée en Nouvelle-Aquitaine par l'accompagnement de jeunes sous aménagement Creton (jusqu'à 30 situations au sein d'un même établissement).



CREAI NA - © Artique

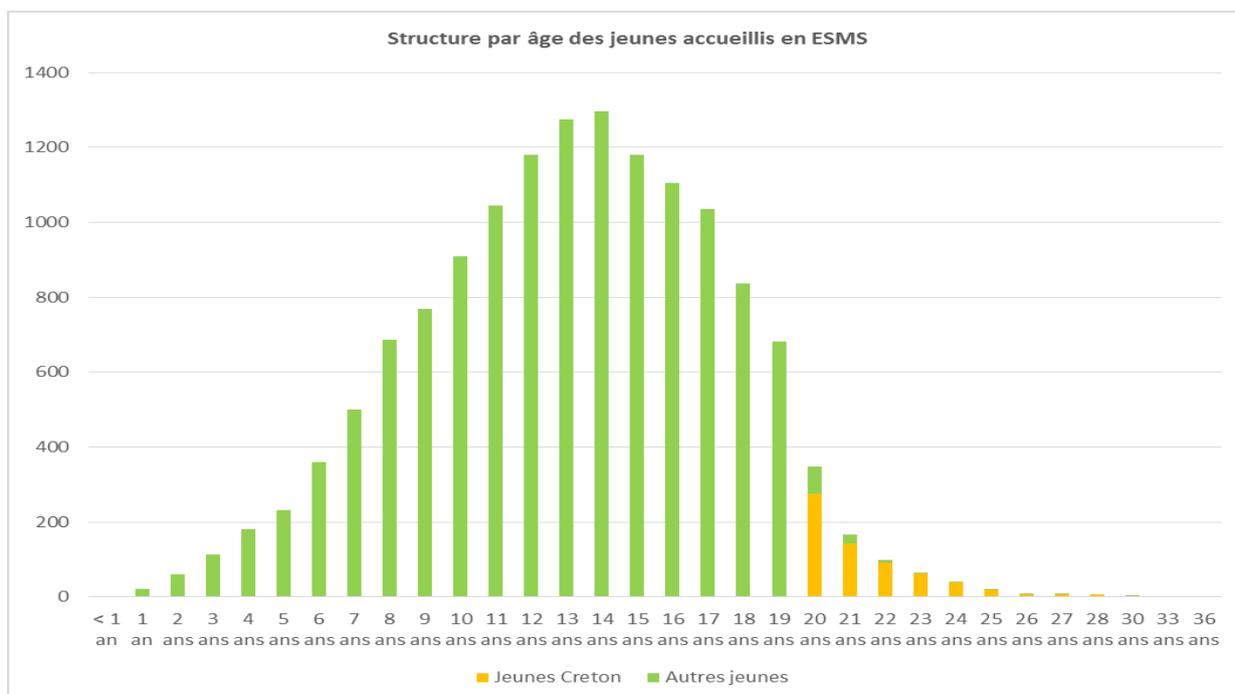
Les jeunes adultes sous aménagement Creton en Nouvelle-Aquitaine
ARS Nouvelle-Aquitaine - CREA

Par rapport à 2010, la situation est globalement stable puisque **674 jeunes sous aménagement Creton** étaient alors recensés au niveau régional. Toutefois, selon les départements, les évolutions sont très contrastées. Ainsi, si la Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques ont vu le nombre de leurs jeunes sous aménagement Creton diminuer de moitié en 4 ans grâce à la création de places d'ESAT et de MAS, **les effectifs ont continué d'augmenter en Charente-Maritime, Gironde et Deux-Sèvres.**



Source : DREES, ES 2014 – Exploitation : CREA Aquitaine

Les jeunes sous aménagement Creton sont âgés de 20 à 36 ans. **Près de 60% d'entre eux sont âgés d'au moins 21 ans** et sont donc en attente d'une place dans le secteur adultes depuis au moins une année.



Source : DREES, ES 2014 – Exploitation : CREA Aquitaine

L'accueil des jeunes sous aménagement Creton se fait très majoritairement au sein de leur département d'origine (pour 88% d'entre eux), les flux interdépartementaux se font pour moitié avec les départements limitrophes.

Lieu de prise en charge des jeunes sous aménagement Creton

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	Effectif	% Creton
SESSAD				1	1								2	< 1%
IME	50	51	6	8	22	149	23	22	34	108	36	11	520	8%
ITEP						7							7	< 1%
EEAP	4	1			5	22		2	4	2		3	43	9%
IEM		4				17			20		6	12	59	9%
IEV						5							5	4%
IEA						2					8		10	3%
IES											4		4	14%
Total	54	56	6	9	28	202	23	24	58	110	54	26	650	5%

Source : DREES, ES 2014 – Exploitation : CREAL Aquitaine

SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

IME : institut médico-éducatif - ITEP : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

EEAP : établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés - IEM : institut d'éducation motrice

IEV : institut d'éducation visuelle - IEA : institut d'éducation auditive - IES : institut d'éducation sensorielle

Les établissements les plus confrontés à l'accompagnement des jeunes sous aménagement sont **les IME (8% du public accueilli), les instituts d'éducation motrice (9%) et les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (9%)**.

Pathologie principale présentée par les jeunes sous aménagement Creton

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	Effectif	% Creton
Autisme ou autres TED	9	19	1	1	2	45	10	4	4	15	6	4	120	7%
Psychose infantile	2	10			7	15	8	2	5	10	5	1	65	4%
Psychose survenue à partir de l'adolescence		2			2	3				1	3		11	12%
Trisomie et autres anomalies chromosomiques	14	4	2	1		28	2	3	9	15	9	1	88	11%
Pathologie génétique autre qu'anomalie chromosomique	3	3		2	1	20			12	2	4	7	54	6%
Accidents périnataux	5	2			4	13	1	2	7	2	6	3	45	6%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise	1	1	1		1	7		1	6		2	5	25	9%
Autres pathologies ou inconnues ¹	20	15	2	5	11	71	2	12	15	65	19	5	242	3%
	54	56	6	9	28	202	23	24	58	110	54	26	650	5%

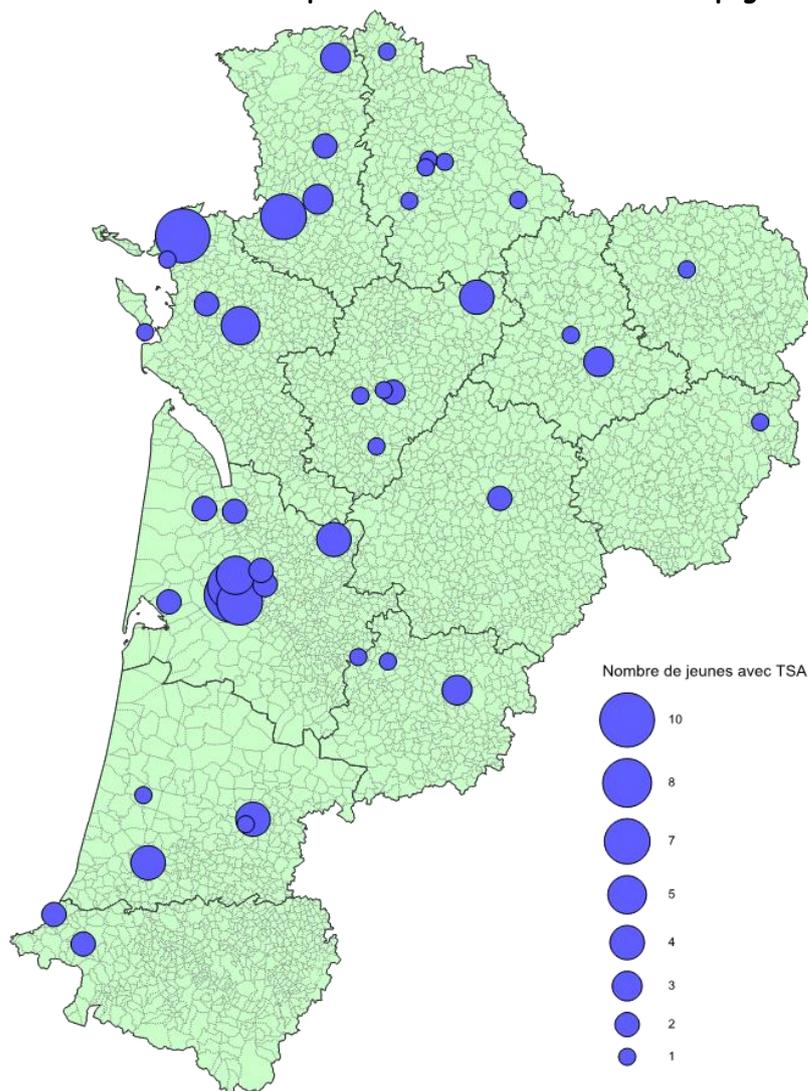
Source : DREES, ES 2014 – Exploitation : CREAL Aquitaine

¹ La nomenclature ES concernant la pathologie n'a pas pour objectif de répertorier l'ensemble des pathologies à l'origine des déficiences et incapacités mais d'en mettre certaines en exergue (autisme, trisomie, accidents périnataux etc.) qui ne recouvrent dans les faits que 50% en moyenne des personnes accueillies. Notons, par ailleurs, que dans cette nomenclature persiste le diagnostic de « psychoses infantile » qui n'est pas reconnu par la CIM10 (classification internationale des maladies) et dont l'utilisation est jugée contestable par la HAS (Haute autorité de santé).

Près de 20% des 650 jeunes sous aménagement Creton présentent des troubles du spectre de l'autisme (soit 120 jeunes). Cette surreprésentation montre les difficultés importantes rencontrées par les établissements accompagnant les jeunes adultes avec autisme/TED pour trouver des réponses adaptées à leur besoin. Certains départements sont plus confrontés que d'autres à cette problématique, comme les Landes où 43% des jeunes sous aménagement Creton sont concernés par de l'autisme ou des TED et la Charente-Maritime, 34%.

Répartition des jeunes sous aménagement Creton en Nouvelle-Aquitaine avec autisme/TED/TSA²

(en fonction de la commune d'implantation de l'ESMS les accompagnant)



Carte CREAI NA - © Articque

² TED : troubles envahissants du développement, TSA : troubles du spectre de l'autisme

Les situations de handicaps lourds ou complexes constituent un facteur de risque de se retrouver sous amendement Creton ; sont ainsi concernés 14% de ceux qui présentent une déficience intellectuelle profonde, 18% des jeunes polyhandicapés, 48% de ceux qui sont en situation de plurihandicap.

Orientation préconisée par la CDAPH pour les jeunes sous amendement Creton

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	Effectif
ESAT	19	20	2	4	14	38	9	7	23	75	23	5	239
<i>dont avec hébergement</i>	5	17	2	4	1	14	8	2	2	28	11	3	97
Foyer de vie	26	20		4	4	68	12	5	9	29	11	12	200
MAS	8	18	4		2	34	1	7	20	4		4	97
FAM	1	3			4	36	1	1	6	2	10	2	66
FAM ou MAS					1	1		1					3
autres				1	3	26		2			10	3	45
TOTAL	54	56	6	9	28	203	23	23	58	110	54	26	650

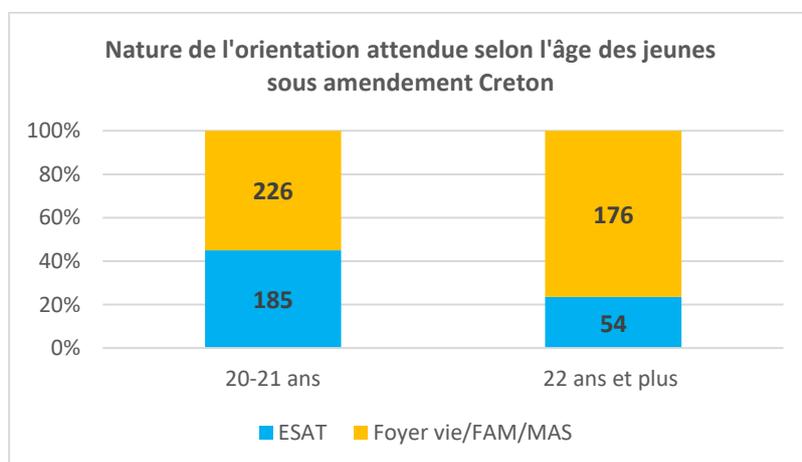
Source : DREES, ES 2014 – Exploitation : CREAL Aquitaine

ESAT : établissement et service d'aide par le travail, MAS : maison d'accueil spécialisée, FAM : foyer d'accueil médicalisé

Les jeunes sous amendement Creton sont en attente d'une place :

- en ESAT pour 37% (assortie d'une préconisation d'hébergement dans 40% des situations),
- en foyer de vie pour 31%,
- en MAS pour 15% et en FAM pour 10%.

Selon le département, le besoin autour de certaines catégories d'établissement apparait avec davantage d'acuité. Ainsi, 50% des jeunes sous amendement Creton de Dordogne et 68% en Deux-Sèvres attendent une place d'ESAT (vs 37% en moyenne) ; 52% des jeunes sous amendement Creton des Landes attendent une place en foyer de vie (vs 31%) et 45% de ceux des Pyrénées-Atlantiques attendent une place en MAS ou en FAM (vs 25%).



Les admissions en ESAT se mettent en œuvre plus rapidement que celles concernant d'autres catégories d'établissement. Ainsi, parmi les jeunes sous amendement Creton de 20 et 21 ans, 45% attendent une place d'ESAT. Ils ne sont plus que 23% parmi les jeunes de 22 ans et plus.

Source : DREES, ES 2014 – Exploitation : CREAL Aquitaine

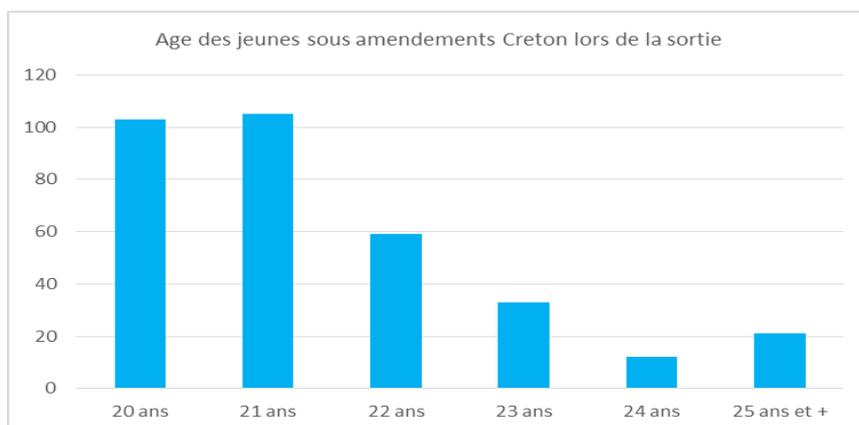
L'étude des sorties réalisées depuis les ESMS pour enfants et adolescents handicapés apporte des éléments complémentaires sur le devenir de ces jeunes ayant bénéficié du statut d'amendement Creton. En Nouvelle-Aquitaine, en 2014, **333 jeunes sous amendement Creton** étaient dénombrés parmi les 2690 sorties cette année-là, soit 12%.

Jeunes sous aménagement Creton parmi les sorties de 2014

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87
Effectif	33	34	7	9	15	82	21	17	40	30	23	23
%	21%	12%	8%	12%	10%	12%	15%	11%	11%	17%	9%	16%

Source : DREES, ES 2014 – Exploitation : CREAL Aquitaine

Les jeunes sous ce statut sont beaucoup plus représentés parmi les sortants des IME (31%) et des IEM (26%).



Lors de leur sortie, les jeunes sous aménagement Creton étaient âgés de 20 à 30 ans. Globalement, un tiers des jeunes est resté moins d'un an sous ce statut, un autre tiers entre 1 et 2 ans et le tiers restant entre 2 et 10 ans

Source : DREES, ES 2014 – Exploitation : CREAL Aquitaine

Devenir des jeunes sous aménagement Creton à leur sortie en fonction des préconisations de la CDAPH

	ESAT	ESAT avec hébergement	Foyer de vie	MAS	FAM
ESAT	60	21			0
ESAT avec hébergement	13	27			
Foyer de vie		1	58		
MAS				13	
FAM					12
A domicile sans prise en charge	13	11	11	1	3
Autres	12	7	12	3	3
Décès	0		1	2	
TOTAL	98	67	82	19	18

Source : DREES, ES 2014 – Exploitation : CREAL Aquitaine

Globalement, 70% des préconisations de la CDAPH ont été mises en œuvre : 74% pour celles concernant les ESAT (mais uniquement 40% quand un hébergement était jugé nécessaire), 71% pour les foyers de vie, 68% pour les MAS et 67% pour les FAM. Des retours à domicile sans aucune prise en charge sont observés pour 14% des jeunes qui étaient sous aménagement Creton, ce qui peut être préoccupant. Dans quelques départements, ce type de situations concernent 20% des sorties (Charente-Maritime, Dordogne ou Deux-Sèvres)³.

Source

Enquête ES : diligentée tous les 4 ans par le Ministère des affaires sociales (DREES : direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), cette enquête décrit l'ensemble des personnes en situation de handicap accompagnées par un établissement ou un service médico-social. La dernière édition de cette enquête porte sur la situation au 31/12/2014.

³ A pondérer en fonction du nombre effectif de sorties.